



Compte rendu AUDIENCE FO au Ministre de la transformation de la Fonction Publique – Angers, Vendredi 24 novembre 2023

Stanislas GUERINI était invité au Congrès Régional du Syndicat des Managers Publics de Santé affilié à l'UNSA (*Nous n'avons pas tous la même vigilance concernant l'indépendance syndicale...*) Monsieur GUERINI devait, selon la presse, y « dévoiler ses priorités pour relever le défi de l'attractivité de la fonction publique et dessiner le futur projet de loi qui sera porté courant 2024. »

Pour résoudre les questions d'« attractivité de la fonction publique », nous avons quelques pistes.. Et comme M. GUERINI est Ministre de la transformation de la fonction publique, l'UD FO lui a demandé audience afin de faire un bilan de l'état du service public dans le Maine-et-Loire et afin de porter les demandes des agents de toutes les fonctions publiques.

Nous avons été reçus par la conseillère du ministre, Mme Cardin-Taillia assisté par un représentant de la préfecture entre 12h50 et 13h20 (30 mn) avec une délégation de 3 personnes (nombre imposé).

La délégation était composée de Xavier REDON pour la territoriale, Mélanie MASSE pour l'hospitalière et Magali LARDEUX pour la fonction publique d'État. Les syndicats du CHU avaient été reçus en amont.

Nous avons rappelé le poids de la représentativité de FO dans le Maine-et-Loire et au niveau national (1^{er} dans la Fonction publique d'État et la 2^{nde} toutes FP confondues) et nous avons échangé autour de 3 points :

1/ Les salaires !

La délégation a porté les revendications : **Augmentation du point d'indice a minima au niveau de l'inflation (10% tout de suite !)** et **ouvertures de véritables négociations pour récupérer les 26,7% volés depuis 2000.**

Nous avons fait part du nombre de signataires sur nos **pétitions** (*Merci aux camarades qui ont remonté les pétitions et les chiffres !*)

Il s'agit bien d'une augmentation du point d'indice pour tous. Hors de question de continuer à vouloir faire du mérite la base du traitement des fonctionnaires ... le mérite de ceux qui ne craquent pas ? FO n'est pas signataire du PPCR). Nous avons décliné les demandes dans les 3 pans de la Fonction Publique, indiquant que pour les collectivités, les dotations de l'État insuffisantes empêchaient le versement de la PPDA, du Ségur etc... Dans la fonction publique hospitalière, la Prime de Pouvoir d'Achat annoncée provoque de la colère chez les agents, les conditions d'obtention ne permettra qu'à peu d'agents de toucher cette prime, et beaucoup d'entre eux uniquement la première tranche.

Représentant Préfecture : Les collectivités ne peuvent pas dire qu'elles n'ont pas les moyens de mettre en œuvre les mesures demandées par le gouvernement. La DGF 2024 n'a jamais été si élevée, et même si nous entendons les problématiques d'inflation qui se posent aussi pour elles, ce budget, même s'il est disparate selon les communes, permet de compenser, au moins en partie ce qui doit être versé aux territoriaux.

Conseillère du ministre : Notre volonté est bien de fidéliser. Nos mesures ne sont pas des « mesurette ». Nous avons augmenté de 1.5 % le point, nos mesures 2022 étaient inédites, cela représente des milliards. Nous entendons que la prime pouvoir d'achat met un peu de temps à se mettre en place, ce sera sur les paies de janvier au plus tard, en même temps que les 5 points supplémentaires de plus pour tous (**25 euros bruts en**

moyenne !) Nous regrettons que **FO** ait claqué la porte de la CCPF (*avec toutes les autres OS !*) mais nous avons proposé un agenda social avec à l'ordre du jour de véritables négociations sur les salaires...

2/ Restaurer le Statut plutôt que de chercher à le détruire !

Augmenter le point d'indice pour tous, c'est une question d'égalité de traitement des fonctionnaires et donc de Statut ...**Affaiblir le Statut, c'est affaiblir le service public rendu** et c'est détériorer toujours plus les conditions de travail. Nous demandons donc **l'abrogation de la loi de la transformation de la fonction publique** imposée alors qu'elle était rejetée par l'ensemble des organisations syndicales.

Nous sommes revenus sur les conséquences de l'entrée massive de contractuels dans la FP (50% dans les EHPADs), des personnels non couverts par les droits et les garanties afférents au Statut, sur le turn-over permanent, les problèmes de formation voire de sécurité, sur le nombre de démissions et de ruptures conventionnelles de fonctionnaires toujours plus important dans les diverses fonctions publiques et leur non remplacement par des personnels sous Statut.

Conseillère du Ministre : Il n'est pas question de revenir sur le Statut... Lors des négociations qui vont s'ouvrir, nous pourrons revenir sur des éléments de la Loi de la transformation de la Fonction publique qui posent problème et sur des éléments comme l'entrée dans le métier, la mobilité, la formation ...

FO : Comprenez que nous ne pouvons pas aller confiants dans ces « négociations » puisqu'il aurait été possible de ne pas imposer la loi de la transformation de la fonction publique rejeté par tous, loi qui affaiblit la possibilité pour les organisations syndicales de défendre les droits des collègues dans des instances paritaires. On nous parler de « dialogue social » ... Nous dénonçons ces méthodes comme celle du 49-3 permanent (le 18^{ème} hier).

3/ Arrêter les suppressions de postes / la dégradation des conditions de travail !

Nous avons noté que le budget de la loi de programmation de budget militaire était de 413 milliards d'euros d'ici 2030... et en face la suppression de postes dans la fonction publique se poursuit, parfois décidés par 49-3 (!), ce qui ne peut qu'affaiblir le service public républicain. **La colère des agents concernant les injustices et les méthodes autoritaires grandit** (**FO** dénonce un 18^{ème} 49-3 gouvernementale hier !). Ex : - 2500 postes dans l'EN décidé par 49-3 par exemple, qui s'ajoutent aux -2000 l'an passé et aux - 7900 dans le 1^{er} degré pendant le quinquennat d'E Macron... autres exemples

Nous avons fait le bilan de l'état de la fonction publique et revendiqué l'abandon du projet de loi MACRON sur nos retraites. Comment travailler 2 ans de plus dans ces conditions ?

Description de l'état des services publics d'ETAT dans le département / dépôt de motions

Dans les services de l'administration de l'EN – les contractuels peuvent ne rester qu'une journée avant de désertir devant l'inénarrable bazar dans lequel est plongée cette administration en manque d'effectifs ! ... et le manque d'effectifs c'est partout et c'est central dans la dégradation des conditions de travail, à **la DGFiP**, à **la Préfecture**... où les personnels deviennent nomades sans bureau mais avec un ordi et une prise, où le métier perd de son sens, où il faut faire face à l'illectronisme des usagers et à leur agressivité grandissante face au service public qui ne peut plus être rendu... Pour la **Police**, les procédures de plainte en ligne sont facilitées mais de l'autre côté il n'y pas les collègues pour traiter les centaines de dossiers de violences conjugales, de violences sur mineurs datant parfois de 5 ans ... A la **Préfecture**, il nous est rapporté les difficultés financières importantes des catégories C, les catégorie B rattrapés par le SMIC... C'est aussi le déploiement des téléprocédures auxquelles il est devenu impossible de faire face... **Et ce ne sont pas les maison France Services qui répondront aux attentes des usagers !** Avec le recrutement de contractuels à tour de bras, le développement de l'emploi précaire, il est impossible de former ou de transmettre des savoir-faire... La perte

de sens fait fuir les fonctionnaires, le nombre de burn-out ne cesse de croître. « Et après, le gouvernement voudrait faire la chasse aux arrêts maladie, aux médecins complaisants ? » C'est vécu comme du mépris par les agents... **Aux finances**, les mêmes problématiques se posent. Le télétravail vide les services, empêche les rapports sociaux et le collectif ... **Dans ces conditions, travailler 2 ans de plus, ce n'est pas tenable.**

Les mobilisations se multiplient ces derniers mois, **les fonctionnaires étaient bien présents dans les manifestations contre la retraite à 64 ans !** la colère grandit, les pétitions sont signées massivement... Le gouvernement serait bien inspiré d'enfin écouter.

Dépôt d'un dossier avec le nombre de signataires sur la pétition 10% tout de suite / tract DGFIP / Motion DEFENSE / Éducation Nationale et pétition « Inclusion scolaire », ...

Description de l'état des services publics hospitaliers dans le département :

Dans tous les établissements sanitaires, médico-sociaux du département, les conditions ne cessent de se dégrader malgré nos alertes depuis des années. Le manque d'effectif est de plus en plus important et pourtant on continue de supprimer des postes (22 postes à RVO par exemple, suppression de postes à l'Ehpad des Cordelières aux Ponts de Cé...). La solution trouvée est de réorganiser les horaires en **imposant de manière récurrente les horaires en 12H**, quand cela devrait être exceptionnel, avec les conséquences que l'on connaît : **épuisement, auto-remplacement sur des amplitudes plus longues.**

Dans les Ehpad, on priorise les Gir 1 et 2, les plus dépendants alors qu'on manque d'agents, **on incite tout simplement à la maltraitance institutionnelle de nos anciens.** C'est le même constat des difficultés dans les services de médecine, chirurgie, obstétrique où **des services ferment** par manque d'effectifs médicaux, paramédicaux. Ces conditions font que de plus en plus d'agents sont en arrêt maladie, en longue maladie. De plus en plus d'agents se mettent en retraite pour invalidité parfois à un âge très précoce.

En psychiatrie, c'est le même constat : le manque de médecins fait qu'on assiste à **une réorganisation des secteurs**, comme on le voit actuellement **au Cesame**, avec une **perte de repères pour le patient** censé être au centre des soins. Le manque de places, **lié rappelons-le aux fermetures de lits**, impose des hospitalisations plus courtes, on fait sortir les patients plus rapidement pour permettre à d'autres d'être pris en soins. Mais, ces patients sortent à peine stabilisés, et décompenseront beaucoup plus vite. C'est un cercle vicieux. Alors oui, on pousse au maintien à domicile, mais s'il n'y a pas d'effectifs dans les structures, il n'y en a pas plus à domicile, surtout des effectifs formés et expérimentés.

Nous avons alerté également sur les pressions de l'Ordre Infirmier. Les infirmiers possèdent un diplôme **délivré par l'État**, et on leur demande malgré tout de payer des cotisations à un Ordre absent, qui n'apporte rien. Des agents se retrouvent convoqués à la gendarmerie, et cela se passe de manière inacceptable, les gendarmes se déplaçant au domicile devant famille, enfants pour remettre la convocation... Les infirmiers sont soumis à la prise d'empreintes et photo comme des délinquants.

A une période où le manque d'infirmiers est important, on les accuse d'exercer illégalement, le but est-il de faire fuir encore plus les agents ?

Devant ces conditions, **nous revendiquons** des moyens humains importants, une formation massive de personnels médicaux et paramédicaux, l'abrogation de la loi retraite.

Description de l'état des services publics territoriaux dans le département :

« **Il y a urgence à mieux reconnaître le travail des agents territoriaux** ». En 2021, **le salaire net moyen des agents de la fonction publique territoriale a baissé de 0.5%**. L'attractivité de la fonction publique territoriale est en net affaiblissement. Des agents en fonction depuis de nombreuses années s'en vont. On voit les **écarts de salaires qui se réduisent** du fait de la « revalorisation » des seuls bas salaires, les grilles se tassent et des

contractuels sont parfois rémunérés plus cher que des titulaires. Certaines missions de services publics qu'on ne peut plus rendre sont externalisées.

Ce ne sont pas les « mesurette » annoncées par le ministre Guérini en 2023, sur les +1.5% sur le point d'indice après 6 ans de gel, les 5 points d'indice supplémentaire par chaque agent (23.45€ brut) ...qui vont répondre au 5.8% d'inflation en 2023 et au 26.7% de perte de pouvoir d'achat depuis 2000 !

Le gouvernement se gargarise de ces annonces, mais ce sont bien les employeurs locaux qui sortent le carnet de chèques, sans voir les dotations de l'état abondées. S'agissant du versement de la prime pouvoir d'achat aux agents territoriaux, là encore, cela reste à la discrétion des employeurs locaux...D'ores et déjà, des collectivités nous indiquent ne pas pouvoir répondre à ce versement. Où est **l'égalité de traitement** pour l'ensemble de la fonction publique ?

Sur le plan de la santé, nous constatons sur le département, un taux de sinistralité important du fait du vieillissement de la population et de la pénibilité de certaines filières. C'est d'autant plus grave, que certaines collectivités sont « menacées » par des assureurs de **remise en cause des contrats d'assurance** (prévoyance) qui ne sont plus à l'équilibre...Cela fait partie des éléments factuels qui ont fait réagir les agents territoriaux contre la dernière réforme des retraites. Certains sont en congé longue maladie bien avant 60 ans et on leur demande de faire deux ans de plus ? Cela interroge de nouveau la fin de carrière et la question du reclassement.

Pour Force Ouvrière, cette réalité en Maine-et-Loire est partagée partout en France. C'est pourquoi la fédération **FO** des services publics et de santé a déposé un préavis de grève le 24 octobre dernier, à l'attention de monsieur le ministre GUERINI. **Ce préavis de grève posé pour la période du 1 novembre 2023 au 30 juin 2024, pose les revendications suivantes :**

- L'attribution de la prime pouvoir d'achat dans les collectivités
- L'augmentation générale des salaires, des traitements et des pensions,
- La revalorisation d'au moins 10% de la valeur du point d'indice,
- Le rattrapage de la perte réelle du pouvoir d'achat subie par les agents publics depuis 2000,
- La défense des services publics,
- L'abrogation de la réforme des retraites mise en œuvre le 1^{er} septembre dernier contre l'avis général de la population et unanime des salariés et agents publics.

Conseillère du ministre : Sur les retraites, nous n'allons pas revenir dessus même si j'entends votre point de vue. Sur la santé et la sinistralité, nous avons pour objectif la création de deux « fonds de prévention de l'usure professionnelle » avec des « experts » qui permettraient de travailler à l'aménagement des postes, la formation et de prévenir les dégâts que vous indiquez (!). Nous souhaitons mettre en place des « équipes de prévention pluriprofessionnelles ». Sur le télétravail, nous envisageons un bilan de l'accord de 2021. Sur la problématique des 12H dans l'hospitalière, nous travaillons à une revue d'expériences avec des scientifiques afin d'évaluer de nouvelles organisations du travail, y compris sur 4 jours, pour faire évoluer l'organisation du travail dans les prochains mois. Sur la question des méthodes de l'ordre infirmier vers les personnels non affiliés, la conseillère de la ministre s'est montrée concernée.

BILAN FO : Les « réponses » de la Conseillère de la Ministre sont bien entendu à 1000 années-lumière des besoins des agents et de nos services publics. Le gouvernement MACRON ne compte pas répondre à nos revendications pourtant légitimes et ultra-majoritaires. Il poursuit à marche forcée sa politique faisant miroiter un « agenda social » avec de « véritables négociations » alors qu'il enchaîne les 49-3 et que les personnels sont à bout...Ils ne pourront pas dire qu'ils « ne savaient pas ». **FO** aura, de nouveau, alerté sur la réalité du terrain et sur la colère qui grandit. **Nous continuerons à organiser le rapport de force, à fédérer autour de nos pétitions, à rassembler les agents dans les assemblées générales pour qu'ils décident des moyens de faire aboutir leurs revendications !**